

Ordre de vente au crédit du compte de libre passage pour Multi Fund Invest

Preneur de prévoyance

Numéro de client/portefeuille

Nom

Prénom

Mandat

Par la présente, je mandate Lealta Fondation de libre passage («Fondation») d'exécuter les ordres de vente suivants au crédit des comptes correspondants.

Type d'ordre (p. ex. «au mieux» ou «limité»)*: _____

* sans autre indication, les ordres sont toujours exécutés au mieux.

Peut uniquement être complété et accepté sous forme électronique.

VENTE

Nombre	ISIN	Nom du titre	Limité *		Devise de transaction (trading currency)	Contre-valeur dans la devise de transaction (trading currency)	Contre-valeur en CHF	Compte de devises	Catégorie de placement (p. ex. actions, obligations, etc.)	Distribution autorisée en CH oui/non
			PRIX	Valable jusqu' au						

Règlement de la Fondation

Les relations entre le preneur de prévoyance ou le cas échéant ses survivants et la Fondation sont régis par les règlements de la Fondation. En optant pour une solution d'investissement en papiers-valeurs, conformément au règlement et aux directives de placement de la Fondation, le preneur de prévoyance reconnaît et assume les risques y afférents.

Droit applicable et for juridique

Tous les rapports de droit sont soumis au droit suisse. Le lieu d'exécution se situe au domicile du siège de la Fondation. Le for juridique est déterminé en vertu de l'art. 73 LPP.

Signature

Lieu, date

Signature du preneur de prévoyance ou conseiller